

OBJET

CESSION DE TERRAIN A LEURS OCCUPANTS
ERREUR SUR LA REFERENCE CADASTRALE
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 04/5-48 DU 12 NOVEMBRE 2004

CH 384 / 137 chemin Cayenne les Hauts – Saint-Bernard – la Montagne /
M CLAIN Jules et Mme DALLEAU Corinne

2007
12 NOV
PREF 074

Par Délibération n° 04/5-48 rendue le 12 novembre 2004, le Conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle cadastrée CH 278p, d'une superficie de 688 m², à Monsieur CLAIN Jules et Madame DALLEAU Corinne au prix de 24 080,00 €, soit 35 €/m².

Or, il s'avère que la parcelle sus mentionnée (CH 278p) ne correspond pas à celle qui est effectivement occupée par les futurs acquéreurs et pour laquelle ils ont obtenu un permis de construire (CH 384).

Cette erreur devant être rectifiée, je vous propose donc de vous prononcer sur la cession en pleine propriété, du terrain communal portant la référence cadastrale CH 384, aux conditions mentionnées dans le tableau joint en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans l'acte correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

OBJET

CESSION DE TERRAIN A LEURS OCCUPANTS
ERREUR SUR LA REFERENCE CADASTRALE
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 04/5-48 DU 12 NOVEMBRE 2004

CH 384 / 137 chemin Cayenne les Hauts – Saint-Bernard – la Montagne /
M CLAIN Jules et Mme DALLEAU Corinne ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n° 07/4-10 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

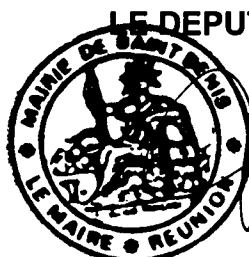
ARTICLE 1

Approuve la cession, en pleine propriété, du terrain communal cadastré CH 384 aux conditions mentionnées dans le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le 7 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

TRÉSOR PUBLIC

TRESORERIE GENERALE DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE

**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS**

VENTE AMIALE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 411V1759/07
Affaire suivie par : Jp GUILLAUD, évaluateur
Téléphone: 02 62.94.05.96
Télécopie : 02.62.94.05.83
Courriel : tgdomaine104@cp.finances.gouv.fr

1 Service consultant : Commune de St Denis

2 Date de la consultation : 25/09/07

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) Vente à l'occupant

4 Propriétaire Commune de St Denis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : St Denis – St Bernard

Parcelle cadastrée CH n° 384 d'une superficie de 688 m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au POS zone AUh

7 Situation locative

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : La valeur de 24 080 € correspond à celle de 2004 (Cf. VV 1735/04) qui n'est plus en rapport avec la valeur actuelle.

Elle peut toutefois être acceptée compte tenu du contexte de l'affaire.

12 Observations particulières:

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

A Saint Denis le 17/10/07



Jean Paul GUILLAUD